

**Réponse au postulat de Mme Andrea Eggli  
« Pour l'aménagement de la Dune de Malley »**

*Rapport-préavis N° 2007/42*

Lausanne, le 6 septembre 2007

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

**1 Objet du rapport-préavis**

En réponse au postulat de Mme Andrea Eggli, la Municipalité rappelle les diverses étapes déjà accomplies, ainsi que le déroulement de la suite des démarches afin de satisfaire les habitants actuels et futurs du quartier et ainsi mettre à leur disposition un aménagement qui réponde à leurs attentes.

**2 Rappel du postulat de Mme Andréa Eggli**

Déposé lors de la séance du Conseil communal du 29 août 2006, le postulat de Mme Andréa Eggli a été développé et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport lors de la séance dudit Conseil le 21 novembre 2006.

Ce postulat demande d'aménager la place située en face du chemin de Martinet 28, utilisée par le centre du quartier de Malley-Montelly, pour y organiser des fêtes de quartier, en un lieu convivial pour que les enfants puissent y jouer et les habitants des quartiers se rencontrer.

En outre, il est relevé que cette proposition entre parfaitement dans le cadre de Quartier.21. En effet, lors des rencontres organisées dans ce contexte, les habitants du quartier ont demandé « *des lieux conviviaux en bas de chez nous* ».

Il est aussi suggéré une rencontre avec le répondant pour les places de jeux, pour leur permettre de lui exprimer leurs souhaits. Ils désireraient également que cet espace soit définitivement baptisé « DUNE DE MALLEY ».

### 3 Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond, sur le principe, favorablement à cette demande de réaménagement de la parcelle.

Il devra cependant être réalisé en deux temps. Une première étape mettant en place un aménagement léger, pour une utilisation allant de l'été 2007 à l'automne 2008.

Une deuxième étape cette fois pour un aménagement définitif de cette parcelle avec la participation des habitants du quartier à l'étude, à partir de 2009. Cela a été expliqué par le répondant pour les places de jeux qui a rencontré à trois reprises les habitants du quartier pour en débattre.

Lors des deux premières rencontres, il a notamment expliqué que la Municipalité comptait accueillir 3000 logements supplémentaires sur le territoire lausannois (préavis n° 2005/45). Une partie devra se réaliser à proximité de chez eux, sur l'emplacement actuel du parking d'échange.

Pour pouvoir réaliser ces travaux et en attendant la construction d'un nouveau parking d'échange au sud-ouest de la ville (sortie autoroute, ouverture probable 2011-2012), la Municipalité entend utiliser la parcelle n° 7533 dite « Dune de Malley » comme solution de parking transitoire.

Lors de la rencontre du 28 mars 2007, suite aux explications données par le répondant des places de jeux, la grande majorité des personnes présentes ont opté pour un aménagement simple, en créant un espace convivial où viendraient prendre place tables de pique-nique, grils, un jeu de charret, ainsi qu'un espace clôturé réservé aux chiens.

Le 31 mai 2007, un petit projet d'aménagement est présenté aux habitants du quartier, qui donnent leur aval. Le 20 juin 2007, rencontre sur le terrain avec les habitants et les enfants du quartier pour la mise en place de divers éléments que compose cet espace de rencontre.

La Municipalité ne s'oppose pas à ce que cet espace soit baptisé « DUNE DE MALLEY ».

Dès lors qu'il a été répondu à la demande dans un premier temps, et que les explications ont été données aux habitants du quartier pour un aménagement définitif, la Municipalité considère qu'elle a répondu positivement à la postulante.

#### **4 Conclusions**

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/42 de la Municipalité, du 6 septembre 2007;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accepter de la réponse au postulat de Mme Andréa Egli « Pour l'aménagement de la Dune de Malley ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre